

## Rapport annuel 2010

Chers membres,

En 2010, au niveau de la politique professionnelle, nous avons entrepris une collaboration avec la SSP/VPOD, afin que notre bateau ASMT vogue avec beaucoup d'autres bateaux petits et grands sur la mer bien mouvementée des métiers de la santé. Nous bénéficions dès à présent d'un savoir-faire professionnel qui nous aide à garder le cap. C'est pourquoi nous avons choisi, parmi les différentes variantes de coopération, le paquet « Coaching du comité ». Matthias Andenmatten et moi-même avons établi différentes priorités de travail lors des séances avec Judith Bucher, représentante de la SSP/VPOD.

Une de ces priorités, pertinente pour nous tous, est l'incompatibilité des salaires. Dans un premier temps, nous avons relevé la situation de base à ce sujet dans les différents cantons sous forme de tableau détaillé. Les collègues qui ne sont pas employés par l'état cantonal ont ainsi une idée des exigences possibles en matière salariale. Le tableau illustre les conditions pour une clarification des besoins et si nous pouvons agir dans les différents cantons, où et avec quel objectif. C'est seulement dans le canton de GE qu'il y a une nécessité d'intervenir, au sujet de la classe de salaire, changement qui pourra être entrepris pour autant que les musicothérapeutes genevois soient prêts à mener des discussions avec le soutien de l'ASMT et de la SSP/VPOD.

Une autre priorité est de traiter l'impact de la RPT (Réforme de la Péréquation financière et de la répartition des tâches) en ce qui concerne la musicothérapie dans le domaine du handicap. À cet égard, nous avons coopéré avec la CASAT (Conférence des Associations Suisses des Art-Thérapeutes), dont nous avons soutenu la feuille de route. La responsabilité de la mise en œuvre des concepts d'éducation spécialisée, et, finalement, si la musicothérapie est intégrée comme prestation ou non, est actuellement du ressort des différents cantons. Seuls les établissements eux-mêmes peuvent être utilisés à cette fin, et non les associations - d'où l'appel actif à vous, membres, dans le dernier bulletin.

Le know-how de la SSP/VPOD devrait également apporter des bénéfices aux musicothérapeutes indépendants : dans un cours en janvier, un avocat nous a informé des pièges et filets de sécurité dans ce cadre de travail. Il s'agissait de discuter les questions communes concernant les exigences salariales, conditions de mandats ponctuels, de conditions sociales et dispositions en cas de maladie et accident, mais aussi d'avoir des possibilités de comparaisons entre collègues. Les résultats seront publiés dans le prochain bulletin.

En outre, Mme Bucher a reçu des renseignements au sujet d'une assurance collective responsabilité civile avantageuse pour les indépendants. C'est une offre très avantageuse qui ne peut se faire que par le biais de la SSP/VPOD et qui est liée à une affiliation permanente de l'ASMT auprès de la SSP/VPOD.

En 2011, nous aborderons les aspects politico-sociaux importants en musicothérapie, notamment le domaine du financement en milieu hospitalier, à savoir le financement de nos services thérapeutiques à l'hôpital ou en ambulatoire. Nous avons fait les premiers pas dans le domaine complexe des tarifs forfaitaires lors d'une réunion en février avec le responsable de la politique sociale du secrétariat central de la SSP/VPOD. Il s'agissait de savoir quelle influence a l'introduction d'un tarif forfaitaire sur la musicothérapie, notamment en psychiatrie. Le but à atteindre – ceci après une phase de préparatifs – est de savoir quel est le chemin le plus prometteur pour la musicothérapie et de tester comment, en tant qu'association, nous avons une

influence sur le processus de la 2<sup>e</sup> étape du financement en milieu hospitalier et s'il est utile de s'allier avec d'autres organismes.

Le congrès annuel de l'ASMT a été, comme les autres années, organisé par des membres ; cette fois-ci, par l'équipe déjà citée de Béatrice Neidhart et Martin Schlanstein que je remercie chaleureusement. Le sujet « improvisation – entre art et thérapie » a suscité un grand intérêt. En tenant compte des nombreuses formations continues proposées comme p.ex. le symposium ZHdK en janvier, l'assemblée à Bellikon en mai et les journées de formation du ZHdK lors des présentations des travaux de masters et bien d'autres, l'ASMT va très probablement proposer une journée de formation en automne 2011.

Le Bulletin a paru trois fois sous la rédaction maintenant confirmée d'Ursula Wehrli et Matthias Andenmatten et avec le concours graphique de Dominik Traub. Une nouvelle rubrique « Aspects ordinaires et extraordinaires dans notre pratique de musicothérapeute » enrichit le contenu d'interventions spéciales dont nous souhaiterions bien profiter plus encore !

La rencontre des écoles prévue en mars a dû être annulée au dernier moment. La prochaine est agendée en mars et nous espérons une participation active.

La commission éthique a travaillé l'année passée en nouvelle formation et va, à l'instar de notre déléguée du EMTC, nous rapporter son travail en annexe.

La collaboration du comité a demandé de multiples contacts à deux, à trois, par mail, téléphone, skype et par entrevues réelles. Comment aurions-nous donc travaillé avant l'aire électronique ? Nos échanges sont devenus quasi quotidiens. Nous avons eu en tout six séances, trois par skype, trois dans les locaux que la SSP/VPOD nous a prêtés à Zürich. Je sens que nous formons une équipe bien rodée, travaillant de façon efficace dans une atmosphère légère et conviviale. Nos différentes responsabilités dans les commissions selon nos compétences nous donnent une structure claire. Echanges et discussions sont bienvenus et bien utilisés. C'est surtout Dominik qui récolte de nombreux mails au secrétariat ; mais moi aussi, je reçois de nombreux messages concernant formations, contacts, vie associative, etc. Et puis vous, les membres, vous nous envoyez des questions, remarques, réactions, contacts, qui font vivre notre association et contribuent à une bonne interactivité. Dominik veille infatigablement, et depuis plusieurs années déjà, au fonctionnement impeccable du secrétariat dans tous ses aspects, il s'occupe de la mise à jour de notre site web – notre carte de visite, des places de travail vacantes, visitées par de nombreux utilisateurs, ce qui conduit à de nouvelles questions.... Etc...

La commission d'admission a accepté cette année encore de nouveaux membres et en a congédié d'autres qui se sont tournés vers d'autres horizons. Notre association a grandi cette année de 5 membres ordinaires et de 6 membres associés. 6 membres ont démissionné, nous sommes donc 232 membres en tout.

Nouveaux membres associés

Corthey Gasbarro Brigitte  
Korn Susanne  
Müller Rita Magdalena  
Noffke Ulrike  
Steiner Regina  
Tsipora Senanes (Taieb)

## Nouveaux membres ordinaires

Vuissoz Emilie  
Noverraz Claude  
Lehmann Regula  
Linder Christine  
Couminboeuf André

## Démissions

Mösch Brigitte  
Rist Stephan  
Wigger-Kösters Stefan Johann  
Thöni Nagel Mariann  
Siebenthal-Pestalozzi Theresa von  
Bamert Marianne

Je voudrais tous vous inviter à participer activement à la vie de l'association, sous quelque forme que ce soit. Vous avez sûrement de nouvelles idées que nous accueillerons avec plaisir et dont nous encouragerons volontiers la réalisation.

Votre Astrid Lorz-Zitzmann / (trad. Anne Bolli Lemièrè)